Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260429-20260402T-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KERPERT
Séance du 27 avril 2026
18 heures

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse, DERRIEN Frédéric, MONNIER Sylvie, GUINTRAND Guillaume, BOËTTEZ Adeline, JEGOU Gaël, BLANCHARD Magalie, MAHE Jean-Claude, BONNET Cécile, PENICAUD Marc, COMBE Caroline

Absent(s)/excusé(s) :

Secrétaire de séance : MONNIER Sylvie

Date de la convocation : 15 avril 2026

2026-04-02 Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2023 pour l'année 2024. Il précise également qu'en matière de taxe d'habitation, le taux de 13% sera retenu sur les logements secondaires ainsi que sur les logements vacants et propose de voter ce taux.

- Taxe foncière (bâti) : 35,53 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45,61 %
- Taxe d'Habitation : 14.64 %

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'appliquer les taux comme décrits ci-dessus pour l'année 2026 et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à leur application dès cette année.

Fait et délibéré en Mairie, les Jour, Mois et An Susdits.

Pour extrait conforme au registre,
A Kerpert le 27 avril 2026

Le Maire,
Marilyse LE BEGUEC

